

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACMV DU 25.10.2008 A LA SOUSTE

Ordre du Jour

- 1. Bienvenue**
- 2. Hommage aux défunts**
- 3. Contrôle des présences**
- 4. Nomination des scrutateurs**
- 5. Procès-verbal de l'AG du 27.10.2007 à Sembrancher**
- 6. Rapports**
 - 6.1. du Président
 - 6.2. de la Commission Musicale
 - 6.3. du Service des Vétérans
 - 6.4. approbation et décharge
- 7. Lecture des comptes 2008/2009**
 - 7.1. rapport des vérificateurs
 - 7.2. approbation et décharge
- 8. Finance 2009/2010**
 - 8.1. cotisations
 - 8.2. budget
- 9. Présentation de la fête cantonale 2009 par le CO**
- 10. Décision de dérogation au règlement de fête : les résultats des concours en salle seront communiqués, en soirée, sous la cantine de fête /**
- 11. Admission / Démission**
- 12. Attribution du lieu de l'AG 2010**
- 13. Divers**

1. Bienvenue

Convoquée pour 10h00, l'AG débute avec quelques minutes de retard car le café, les croissants et les retrouvailles entre délégués se prolongent quelque peu, sous le soleil radieux de la Souste.

Notre Président, Daniel VOGEL, souhaite dans nos deux langues « cantonales » la bienvenue aux invités et délégués dans le magnifique centre scolaire de La Souste.

Il précise que les débats se dérouleront en allemand comme nous sommes dans le Haut-Valais et que la traduction française est assurée par notre collègue de la commission musicale Etienne MOUNIR que nous remercions vivement pour sa disponibilité.

Notre 131^{ème} assemblée générale a été convoquée, selon l'article 13, dans les délais statutaires.

Le Président salue les autorités musicales et civiles annoncées qui nous honorent de leur présence et assistent à nos débats, à savoir Mesdames et Messieurs :

Josef ZINNER	Président d'honneur de l'ACMV et de l'ASM, parrain de la bannière
André RHONER	Président d'honneur de l'ACMV et membre du comité de l'ASM
Georges ROTEN	Président d'honneur de l'ACMV
Francine AMSTUTZ	Membre du comité de l'ASM
Claude ROCH	Conseiller d'Etat et membre d'honneur de l'ACMV
Roberto SCHMID	Président de la commune et conseiller national
Gilbert LORETAN	Vice-président du Grand-Conseil
Ronald FAVRE	Représentant de l'ARDM et du magazine Nuance
Pierre-Alain GAUCHAT	Représentant de la FJM
Philippe SCHORI	Président de la SCMN
André WERLEN	Vice-président de la Fédération cantonale des chanteurs du Valais
Ambroise BRIGUET	Vice-président d'honneur de l'ACMV
André FRELY	Vice-président d'honneur de l'ACMV
Peter PFAMMATTER	Ehren Vize-Präsident KMVW
Herbert DIRREN	Membre d'honneur de l'ACMV
Elisabeth RHONER	Marraine de la bannière
Adalbert GRAND	Président de la Fédération du district de Loèche
Georg HEINZEN	Président de la Commission musicale de l'OMV
Anton MOOSER	Président de la Fédération du district de Viège
Hans SEEBERGER	Président de la Fédération du district de Rarogne occidental
Max ARNOLD	Président de l'Association cantonale des musiques de jeunes
Erno GRAND	Député au Grand-Conseil
Fabrice REUSE	Capitaine instructeur
Jérémy REY	Président de l'Amicale des trompettes et tambour du VS romand
André CHARBONNET	Représentant de l'Amicale des vétérans du Valais romand
Hermann FUX	Président de l'Amicale des vétérans du Haut-Valais
Charly TERRETTAZ	Ancien président de la Commission musicale de l'ACMV
Pierre-André CURCHOD	Banneret cantonal

Les membres de la commission musicale de l'ACMV.

Le président de la fanfare Illhorn, M. Dietmar Willa, le directeur, M. Beat Amacker et leurs musiciennes et musiciens.

1. Bienvenue (suite)

Par contre, différentes personnalités se sont excusées :

Valentin BISCHOFF	Président de la direction de l'ASM
Jean-René FOURNIER	Conseiller d'Etat et membre d'honneur de l'ACMV
Paul-André ROUX	Président du Grand-Conseil
Patrice Longchamp	Président de la SCMF
Emil KNUBEL	Vice-président d'honneur de l'ACMV
Yvan STUDER	Président de la Fédération cantonale des chanteurs du Valais
Géo-Pierre MOREN	Membre d'honneur de l'ACMV
Sandy MONNET	Président de la FMVC
Konrad MARTIG	Député au Grand-Conseil
Jean-Maurice FAVRE	Président de la délégation valaisanne de la Loterie Romande
Cédric TORNAY	TMR, Martigny
Armin KIECHLER	Président de l'Amicale des trompettes et tambours du Haut-VS
Aldo WERLEN	Capitaine instructeur
Aimé GONTHIER	Président de l'Amicale des vétérans du Valais romand
Marcel FILLIEZ	Vice-président d'honneur de l'ACMV
Thomas IMBODEN	Ancien membre du comité de l'ACMV
Freddy ROCH	Ancien membre du comité de l'ACMV
Henri SARRADIN	Ancien membre du comité de l'ACMV

Un salut amical et tout particulier est adressé aux représentants de la presse valaisanne. Il s'agit de la presse écrite, radio et télévision. Nous les remercions pour la publication de nos diverses activités et pour la fructueuse collaboration avec toutes nos sociétés.

Ensuite, le président a le plaisir de donner la parole à Monsieur Roberto SCHMID, président de la commune, qui nous fait l'honneur de sa présence

Monsieur Schmid est heureux d'accueillir les délégués de l'ACMV dans sa commune de 3'400 habitants, qui est tournée vers le Bas-Valais et l'Avenir ! Il souligne que la Raspille n'est pas une frontière mais une rivière, un pont à partager entre le Valais et le Wallis ! Il est particulièrement heureux que la société de musique l'Illhorn organisera l'année prochaine, pour ses 50 ans, la Fête cantonale des musiques. Loèche est une commune riche culturellement. Cela va du Tir historique de Finges en passant par deux chœurs, deux Gugggenmusik et deux sociétés de musique ! Il remercie les présidents, directeurs et professeurs pour le travail effectué avec les jeunes et le maintien de l'ambiance dans nos villes et villages. Il termine en remerciant le comité de l'ACMV, ses musiciennes et musiciens, qui contribuent à maintenir une saine unité cantonale !

Le Président le remercie pour son engagement dans tous les domaines musicaux dans sa commune et jusqu'à Berne, ainsi que pour l'apéritif qui suivra.

2. Hommage aux défunts

Le Président nous demande d'avoir, en ce jour de retrouvailles, une pensée pour les amis musiciens qui nous ont quittés pour l'orchestre céleste. Ses meilleures pensées vont aux familles en deuil.

L'Illhorn interprète une mélodie qui nous invite au recueillement.

Richard LEHNER, prêtre et membre du comité, donne lecture des noms des musiciennes et musiciens qui nous ont quittés et nous gratifie d'une très belle homélie.

Il demande à l'assistance de se lever pendant que l'Illhorn joue un air de circonstance.

3. Contrôle des présences

Le contrôle des présences révèle la participation suivante :

Sociétés présentes	140 – représentées par 249 délégués
Sociétés excusées	2
Sociétés absentes	10

Ainsi 12 sociétés se verront amendées, selon le tarif adopté lors de l'AG 2004 (CHF 200.-)

Avant de poursuivre, le Président invite les délégués présents à se munir de la carte de banquet, si cela n'est pas encore fait, ou à profiter des cartes restantes.

Le président, avant de poursuivre l'ordre du jour, rappelle que le vote par bulletin secret peut être demandé par le comité ou le quart des délégués présents, conformément à l'article 16 – ch. 2 des statuts.

Cette possibilité n'étant pas souhaitée, par les deux parties, toutes les décisions de ce jour seront votées à main levée.

4. Nomination des scrutateurs

Le comité propose la nomination des deux scrutateurs suivants :

- M. Philippe DAYEN, de la Lyre de Conthey, pour le côté droit.
- M. Kurt BRANTSCHEN, de la Weisshorn de Randa, pour le côté gauche.

Ces personnes sont acceptées à l'unanimité par main levée.

5. Procès-verbal de l'AG du 27.10.2007 à Sembrancher

Ce document vous est parvenu avec la convocation à l'AG. Il figure également depuis février sur notre site internet.

Le Président ouvre la discussion à son sujet. La parole n'étant pas demandée, il soumet le procès-verbal de l'AG 2007 au vote. Celui-ci est accepté à l'unanimité et décharge est donnée à son auteur Léo CLAUSEN. Le Président félicite et remercie chaleureusement son secrétaire et demande à l'assemblée de l'applaudir.

6. Rapports

Les différents rapports, réunis dans un fascicule vert, vous sont également parvenus avec la convocation à l'AG. Ils étaient aussi à votre disposition à l'entrée de la salle.

6.1 Rapport du président	Daniel VOGEL
6.2 Rapport de la commission musicale	Victor BONVIN
6.3 Rapport du service des vétérans	Rémy PONT et Daniel AMBORD
6.4 Approbation et décharge	

Le comité vous propose de ne pas lire ces rapports. La question est posée à l'assemblée pour le cas où quelqu'un souhaiterait la lecture. À l'unanimité la lecture n'est pas souhaitée.

Avant le vote de ces différents rapports, la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Président demande l'approbation et la décharge aux délégués. Ces trois rapports sont acceptés, à main levée, à l'unanimité.

Il félicite les responsables pour leur engagement et remercie l'assemblée pour sa confiance.

7. Lecture des comptes 2007/2008

Le caissier, Pierre-Alain Orsinger, nous présente sur grand écran les comptes 2006/2007 clôturés au 30 septembre 2008. C'est dans la langue de Goethe qu'il commente, pour l'assemblée, la situation financière de l'ACMV.

Il débute par le décompte de la Loterie Romande qui se solde par une réserve au bilan de CHF 20'950.00

Les comptes bouclent avec un total de recettes de CHF 286'147.15 et un total de dépenses de CHF 296'795.85, avec une utilisation nette des réserves de CHF 7'000.00. Le résultat net au 30.09.2008 est une perte de CHF 3'648.70.

Il donne ensuite la lecture du bilan qui s'élève à CHF 193'395.09, avec une fortune de CHF 39'123.59 au 30.09.2008.

7. Lecture des comptes 2007/2008 (suite)

7.1 Rapport des vérificateurs

Les comptes de l'exercice écoulé ont été contrôlés le 21.10.2008 par les sociétés vérificatrices, la VISPE de Viège et l'HARMONIE de Sion.

Monsieur Reto Zenhäusern, de la Vispe de Viège, donne lecture du rapport et souligne l'excellente tenue et présentation des comptes de l'ACMV et propose à l'AG d'accepter les comptes et de donner décharge au caissier.

Le Président remercie les deux vérificateurs et ouvre la discussion sur les comptes. Elle n'est pas utilisée.

7.2 Approbation et décharge

Les comptes sont acceptés à l'unanimité et décharge est accordée au caissier. Ce dernier est remercié par acclamation.

Le Président, avant de poursuivre, tient à remercier encore une fois grandement la Loterie romande pour son appréciable soutien financier.

8. Finances 2008/2009

8.1 Cotisations

Le comité propose de maintenir la cotisation actuelle, soit CHF 4.- par musicien pour l'année 2006/2007.

La discussion est ouverte. Comme personne ne souhaite une augmentation, le Président considère le silence des délégués comme une approbation.

8.2 Budget

Le budget est présenté, toujours en allemand, par notre caissier Pierre-Alain Orsinger. Celui-ci prévoit des recettes pour CHF 300'500.00 et des dépenses pour CHF 298'500.00, ce qui nous donne un bénéfice pour le futur exercice de CHF 2000.00

Le Président donne la parole aux délégués qui ne l'utilisent pas. Cela prouve, une fois de plus, leur totale confiance dans le comité. MERCI.

Le budget est voté par main levée et accepté à l'unanimité.

9. Présentation de la fête cantonale 2009 par le CO

Avant de donner la parole au CO, notre président rappelle que lors de l'assemblée de 2007 à Sembrancher nous avons modifié les articles :

9.6 du règlement de fête / 4 al. 1 et 8 du règlement de la musique de concert / 10 al.2 du règlement de musique de marche. Il s'agissait de les calquer parfaitement sur le règlement fédéral.

9. Présentation de la fête cantonale 2009 par le CO (suite)

De plus il rappelle que, lors de l'assemblée des délégués de Saillon en 2005, le maintien du contrôle des musiciens à l'entrée de la salle de concert avait été plébiscité.

Le président prie de prendre bonne note, comme mentionné sur la dernière missive adressée par le service des vétérans, que l' « état nominatif » au 15 novembre 2008 fera foi pour le contrôle des musiciens lors de la fête.

Avant de céder le devant de la scène au président du CO, notre président tient à souligner l'excellent travail effectuée jusqu'à ce jour par les organisateurs et la parfaite entente entre nos deux instances.

En deux langues, et appuyé par le grand écran, Monsieur. Dietmar Willa nous rappelle qu'il reste 240 jours avant cette grande fête des musiciens valaisans ! Il nous dévoile l'affiche alléchante du vendredi soir, pour l'ouverture, avec un concert du « Swiss Army Concert Band » sous la direction du major Christoph Walter. Il remercie Joseph Zinner qui a grandement contribué à la venue de ce prestigieux ensemble.

Il nous présente les différents endroits stratégiques de la fête, soit les salles, place de fête et parcours du défilé.

Pour l'instant, c'est-à-dire dans les délais, seuls 50 sociétés sont inscrites. Il espère en avoir le double après la prolongation du délai d'une semaine.

Dès le début janvier le projet des horaires de concours sera établi, en tenant compte au maximum des vœux des sociétés participantes. Mais à l'impossible nul n'est tenu !

Sur inscription, le 16 mai 2009, les responsables des sociétés seront conviés à une visite des lieux, en compagnie de leurs commissaires.

Notre président remercie Monsieur Dietmar Willa pour sa magnifique présentation et encourage les sociétés indécises à faire le pas vers l'inscription. Il souhaite plein succès aux organisateurs.

Le comité de l'ASM nous fait l'honneur d'être représenté par Madame Francine Amstutz et par son délégué officiel Monsieur André Rhoner.

Le travail, les relations avec l'ASM étaient assez tendus l'année dernière. Comme vous vous souvenez, l'ACMV n'avait pas accepté la proposition de cotisation à CHF 10.50. Avec l'appui de certains cantons romands, nous avons proposé une cotisation à CHF 8.50. Notre proposition a été judicieusement préparée et défendue par notre Président. Elle a même, finalement, rallié à sa cause le comité de l'ASM qui a ainsi évité un camouflet.

Monsieur André Rhoner, vous avez la parole.

9. Présentation de la fête cantonale 2009 par le CO (suite)

Monsieur André Rhoner nous apporte le salut du Président Valentin Bischoff et de son comité directeur. Il nous informe de la restructuration du comité. Chacun a pu lire le compte-rendu de l'AG d'avril 2008 à Flims dans Unisono. Il nous relate brièvement la 2ème « Fête fédérale de musique de divertissement » qui vient d'avoir lieu à Mels / SG. Gros succès populaire mais une grosse déception quant à la participation ! (34 sociétés, dont deux romandes et aucune valaisanne.) Il nous donne rendez-vous en 2011 à la « Fête fédérale » de St-Gall. Monsieur André Rhoner termine en souhaitant à tous une excellente année musicale avec comme point d'orgue la Fête cantonale 2009 à La Souste.

Le Président remercie Monsieur André Rhoner pour son message et ses explications.

10. Décision de dérogation au règlement de fête : les résultats des concours en salle seront communiqués, en soirée, sous la cantine de fête

Le comité, sur proposition du CO, a analysé cette proposition. Voici le résultat de nos discussions.

- Le comité est favorable pour les raisons suivantes :
 - Suspense plus grand si les résultats sont donnés le soir.
 - Remise des prix réévaluée.
 - Une ambiance style « concours des Brass Bands »
- Le comité est défavorable pour les raisons suivantes :
 - Les supporters qui sont présents depuis le matin ne resteront pas en soirée. Ils repartiront déçus de ne pas connaître le résultat de leur société. Il en va de même pour un certain public.
 - Les gens qui partent ne connaîtront les résultats que le lendemain ou par la presse.
 - Il est possible que le suspense entraîne un certain chaos dans la cantine.
 - Y a-t-il assez de place pour les musiciens et le public sous la cantine ? Cela risque d'engendrer des mouvements de foule, des bousculades !

La parole est à l'assemblée !

Messieurs Christophe CLAIVAZ – Concordia de Nendaz – et André RHONER – Corps de Musique de Saxon – adhère à nos arguments « défavorables » et prônent le maintien du règlement en vigueur. Monsieur Christophe CLAIVAZ désire que les sociétés qui ne se présentent pas ne votent pas.

Le président répond, à ce dernier point, que toutes les personnes en possession d'une « carte de vote » ont régulièrement le droit de vote. La demande de Monsieur Christophe Claivaz ne peut être qu'un souhait !

10. Décision de dérogation au règlement de fête : les résultats des concours en salle seront communiqués, en soirée, sous la cantine de fête

Monsieur Hans Seeberger – Alpenrose de Kippel – argumente en faveur des points favorables à la dérogation du règlement. Il souligne que cette année, pour la fête du Haut-Valais à Kippel, l'ambiance a été extraordinaire de fair-play.

Le Président passe au vote : Acceptez-vous une dérogation au « règlement de la musique de concert » (art. 4 al. 4) permettant aux organisateurs de la fête cantonale de 2009 de communiquer les résultats en soirée le samedi ou en fin de journée le dimanche ?

Favorable à la dérogation pour 2009 : 80

Défavorable à la dérogation pour 2009 : 71

Les abstentions ne sont pas comptées

11. Admission - Démission

Nous nous réjouissons de vous soumettre la demande d'adhésion à l'ACMV du Brass Band « VALAISIA », présidé par Monsieur Grégoire BARRAS et dirigé par Monsieur Arsène DUC.

Ce nouvel ensemble est admis, à l'unanimité, par acclamation.

Son Président, Monsieur Grégoire BARRAS, remercie l'assemblée et promet que ce nouveau Brass Band fera honneur au Valais.

Le Président souhaite un bon début au « Valaisia », lors du prochain championnat suisse des Brass Bands à Montreux, où il se présentera dans la catégorie « reine ».

12. Attribution du lieu de l'AG 2009

L'assemblée générale 2009, selon un tournoi bien établi, doit avoir lieu dans le Valais central.

Pour ce faire une candidature nous est proposée par Monsieur Eddy EMERY, président de l'Edelweiss de Lens qui, dans une allocution fort brève, se dit prêt à relever le défi de cette organisation. Le village du Christ Roi nous accueillera donc

le samedi 31 octobre 2009.

13. Divers

Avant de poursuivre l'ordre du jour, nous avons le plaisir de relever la présence de Monsieur Claude ROCH, Conseiller d'Etat et membre d'honneur de notre Association. Bien volontiers nous l'écoutons.

Monsieur Claude ROCH nous apporte le salut du Gouvernement valaisan. Il n'est pas insensible aux difficultés de trouver des sponsors dans tous les domaines culturels. Il espère que l'appel refusé par notre Président, tout à l'heure n'était pas celui d'un sponsor ! Il nous félicite et nous remercie pour tout le travail que nous accomplissons à tous les échelons. Il nous demande instamment de poursuivre une étroite et constructive collaboration avec le Conservatoire, malgré un certain article paru sur le Nouvelliste ! Il se réjouit de nous retrouver lors de la prochaine fête cantonale ici à la Souste. Comme Monsieur André RHONER l'a dit auparavant, Monsieur Claude ROCH connaît aussi l'importance de l'apéritif pour les Valaisans et surtout pour les musiciens !

Le Président remercie Monsieur le Conseiller d'Etat pour son grand intérêt pour notre Association, son soutien et sa disponibilité.

Il enchaîne avec les divers du comité.

- Point 1 : Les sociétés ont toujours la possibilité d'obtenir un soutien financier pour les cours organisés pour les jeunes. Soit les cours LoRo, soit les cours ASM.
- Point 2 : La ville de Martigny a inauguré, au mois de septembre, sa « Maison de la Musique ». Une superbe salle de réunion a été mise à notre disposition, ainsi qu'à celle de la Fédération valaisanne des chanteurs. Merci Monsieur le président Olivier DUMAS.
Nous cherchons également un lieu de rencontre fixe dans le Haut-Valais.
Le président a le plaisir de remettre trois bouteilles au « coordinateur » de cette nouvelle « Maison de la Musique » qui n'est autre que le Président de notre commission musicale Victor BONVIN.
- Point 3 : Patrice Cordonnier est le nouveau responsable du Valais romand pour le service des vétérans. Il succède à Rémy PONT.
Ceci dans le but d'opérer une mutation en douceur avant les quelques changements qui interviendront au sein du comité lors de l'AG 2009.
- Point 4 : Le Festival des musiques populaires a trouvé son rythme de croisière. L'ACMV est représentée dans le comité du festival par Marcel VERNAY.
Nous cherchons toujours cinq sociétés pour l'édition 2009.
- Point 5 : Nous vous signalons que l'initiative « Jeunesse et Musique » a abouti.
Nous devons maintenant soutenir à 150 % la pétition « Non au démantèlement de l'utilité publique » qui doit contrer la « Commission fédérale des maisons de jeux ». Ceci dans le but de soutenir, entre autres, la Loterie Romande.

13. Divers (suite)

Point 6 : Notre association se félicite des excellents contacts qu'elle entretient avec les cadres supérieurs de la musique militaire. L'ACMV remercie le capitaine Fabrice REUSE, qui assiste à nos assises, et le capitaine Aldo WERLEN pour leur fructueuse collaboration. Un fanion et quelques bouteilles pour les remercier !

Le capitaine Fabrice REUSE lance un appel afin que plus de jeunes valaisans se présentent aux examens de « trompette militaire ». Sur 220 places disponibles dans les trois écoles de recrue de cette année seules 180 ont été pourvues. Avant de nous souhaiter un bon apéritif il tient encore à remercier Victor BONVIN, pour les excellents cours de préparation qu'il dispense afin de préparer les jeunes aux examens d'entrée de « trompette militaire », et tout le comité de l'ACMV.

Le président remercie le capitaine Fabrice REUSE pour ses précises et rapides informations et ouvre la discussion aux délégués.

La parole est demandée par Monsieur Herbert Dirren, membre d'honneur et ancien président de la délégation valaisanne de la Loterie Romande.

Monsieur Herbert DIRREN lance aussi un appel aux signatures pour la pétition « Non au démantèlement de l'utilité publique ». Actuellement 140'000 signatures ont été récoltées. Le but est d'en obtenir 200'000 afin de remettre en question cette « Commission fédérale des maisons de jeux » et de l'obliger à faire marche arrière. Des feuillets pour les signatures sont à disposition à la sortie. Il termine en souhaitant bon vent à l'Illhorn pour son organisation de la prochaine fête cantonale.

Notre Président le remercie pour son intervention fort à propos.

La rubrique « divers » se poursuit et reste ouverte aux délégués.

L'appel « du verre » devenant pressant, la parole n'est plus demandée, ce qui permet au Président de souhaiter un bon apéro à tous, offert par la Commune de Loèche. Celui-ci sera agrémenté par la production de l'ILLHORN, sous la baguette de Monsieur Beat AMACKER. Il est 12h05 quand le Président clôt l'assemblée en souhaitant une excellente saison musicale à toutes les sociétés valaisannes.

Association Cantonale des Musiques Valaisannes

Le secrétaire : Léo CLAUSEN